

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2013

Mairie de Montjavoult 19H30.

Etaient présents : Mmes et MM. : Ghislaine Bellière, Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Jean-Claude Chapuis, Pierre Corade (maire), Jacques Dissard (2ème adjoint), Xénia Kavalewski, Michel Maurel,.

Absentes : Mmes Mélanie Fiévet. Arlette Pitsillidès, Elise Descamps

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 19H30.

Le compte rendu du conseil du 07 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

1) Mandatement des entrées piscine 2012 et 2013 (délibération).

Une somme de 1 120 € correspondant à des entrées de piscine offertes aux enfants de la commune durant les périodes de vacances avait été réglée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ce que la Perception a considéré comme irrégulier, la commune et non le CCAS devant prendre en charge cette dépense. 8 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention : cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

2) Présentation du Compte Administratif 2012.

M. le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du Compte Administratif qui sera voté lors de sa prochaine réunion, le 29 mars. La Commission Finances et Budget se réunira le 4 mars.

Dépenses de Fonctionnement : M. le Maire énumère les dépenses correspondant aux différentes entrées : honoraires correspondant aux mesures concernant le presbytère (6226), livraisons de fuel (60621), M. le Maire dénombre les pleins et constate que le prix unitaire augmente régulièrement. Il confirme que le chauffage des locaux scolaires est mis en veilleuse systématiquement en période de vacances. Maintenance (6156) : Toshiba pour la mise en route et l'entretien de la photocopieuse (le nouveau contrat a permis de diviser les prix de copie par trois), la cotisation à l'ADICO (Association départementale pour le Développement informatique de l'Oise) qui fournit une aide pour l'utilisation de l'outil informatique souvent par télémaintenance, l'assistance en cas de pannes, et la prise en charge des déclarations DADS de fin d'année. Cotisation de 600€ à l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise), facture d'environ 1 500€ à l'APAVE (organisme de contrôle qui vérifie la sûreté des installations) pour le bilan plomb et amiante du presbytère, contrat Abaflam, pour l'entretien des extincteurs, AACS pour les alarmes, VEOLIA pour l'entretien des hydrants. Chaque année le compte Fêtes et cérémonies prend en charge les dépenses de la fin de l'année précédente, entre autres. M. le Maire déplore à cette occasion que les exigences de la comptabilité publique ne soient pas identiques à celles de la comptabilité privée, ce qui permettrait plus de clarté. M. Maurel s'étonne du montant des frais d'affranchissement : le stock de timbres a été renouvelé cette année en abondance suite à la suppression de la machine à composter, et, un plus grand nombre de courriers recommandés ont été expédiés. Le compte « Autres frais divers » (6188) a fait l'objet d'une Décision modificative pour payer le déficit du Syndicat des Eaux sur le compte « Contributions à des regroupements », sur lequel on mandate le SIRS (Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire) ;

La somme totale inclut donc le versement exceptionnel au Syndicat des Eaux. Les salaires du Personnel Communal sont établis par le Centre de gestion de l'Oise, et varient en fonction de la progression des indices. L'écart avec les sommes budgétées n'est que de 140 €.

Recettes de Fonctionnement : M. le Maire explique l'origine des recettes (comptes 73 et suivants: impôts et taxes), et dotations (74 et suivants). Il signale que la DGF, dotation forfaitaire versée par l'Etat, est en diminution depuis l'année précédente, et diminuera encore dans les années à venir. Plusieurs « Opérations d'ordre » ont validé la revente de l'ancien tracteur Kubota. La couverture juridique de la commune a également remboursé des frais d'avocat. Au total se dégage un excédent de Fonctionnement de 37 141€.

Des Dépenses d'Investissement importantes ont été occasionnées par les travaux de la rue de la Plaine et de la rue Soins, qui seront compensées par les subventions qui ne seront reçues qu'en 2013. Le « matériel roulant » (21571) correspond à l'achat d'un tracteur, et à son système de relevage. L'achat de la lame est subventionné à 50% hors taxes. Pour l'épareuse, d'un coût de 9 687€, aucune subvention n'est accordée. Le compte « Oeuvres et objets d'art » (2161) représente les frais de restauration des tableaux de l'église. Au compte « Mobilier » (2184) l'achat de tables d'écoliers, d'une table octogonale et de 6 chaises pour la cantine, et au compte 2188 d'un lave-vaisselle professionnel lavant 24 couverts en 5 mn, ce qui permet d'assurer deux services le midi, sans perte de temps.

Les Recettes d'Investissement sont constituées par le FCTVA, une subvention pour le garage achevé il y a quatre ans, le versement de l'emprunt pour le tracteur. Au total, la section d'investissement présente un déficit de 78 114,98 €, qui est en parti comblé par l'excédent de la section de fonctionnement. Ce qui fait ressortir un besoin de financement de 40 973€, fin 2012.

Le Maire fait observer qu'il s'agit d'un état des finances communales à l'instant *t*, qui ne tient pas compte des subventions à venir en 2013.

M. Chapuis rappelle qu'il a demandé à plusieurs reprises par le passé qu'un compte d'amortissement et une comptabilité analytique soient effectués, ce qui permettrait de se faire une idée de l'état réel des finances de la commune. M. le Maire confirme que la perception ne fournit pas de comptes d'amortissement, et qu'il faudra prendre le temps d'effectuer ce travail nous-mêmes, afin de mieux anticiper les évolutions.

Il rappelle qu'il ne s'agit là que d'une présentation du Compte Administratif: le vote et la délibération feront l'objet du prochain conseil afin que chacun ait le temps de l'examiner en détail.

Pour information, les résultats comptables de la commune sont identiques à ceux de la Trésorerie, au centime près.

3) - Changement des rythmes scolaires (délibération.)

M. Maurel fait le bilan de la réunion du SIRS portant sur la réforme des rythmes scolaires. L'ensemble des représentants des deux communes, à une exception près, s'est prononcé en faveur d'une mise en œuvre de la réforme dès cette année. Les difficultés de certains élèves ayant été attribuées aux emplois du temps trop concentrés par la semaine de quatre jours, une diminution de 45 mn sera compensée par 3h30 de cours le mercredi, ce qui augmente le temps de prise en charge des élèves par la commune, qui recevra pour cela 50€ par élève pour une mise en route en septembre 2013. M. le Maire informe les conseillers que la société Grisel assurant le transport scolaire, effectuerait le ramassage de retour du mercredi, en fin de matinée, donc, il n'y aurait pas de cantine à assurer le mercredi. Il rappelle que le débat ne porte pas sur la validité de la réforme, mais sur son application en 2013 ou 2014. Une nouvelle circulaire a été adressée aux maires fixant les modalités de la prise en charge des enfants, et le SIRS est disposé à en assumer la charge. Il conviendra de répondre aux inquiétudes des parents d'élèves, qui se plaignent de manquer d'informations.

L'application de la réforme dès septembre 2013 est mise au vote. 8 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention : cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

- Prise en charge d'une formation BAFA

M. le Maire propose que, dans le cadre des nouvelles responsabilités qui incomberont à l'employée qui assure l'accueil périscolaire, il lui soit proposé une formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Cette formation de trois sessions durant les vacances scolaires est assurée par la Fédération Nationale des Francas pour environ 2 100€. Le sujet est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SIRS. Le conseil vote sur le principe. 8 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention : cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

4) Projet de Très Haut Débit (délibération)

M. le Maire informe les conseillers qu'une réunion de la CCVT s'est tenue le 16 janvier 2013 au cours de laquelle un représentant du Conseil Général a présenté un projet d'équipement en accès internet à Très Haut Débit dans l'Oise. Dans les villages où les opérateurs privés n'interviennent pas, le Conseil Général envisage un investissement de 263 000 000 € afin de poser 10 000 km de fibres optiques et 278 500 prises. Pour en bénéficier, les communes doivent intégrer le Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit ». Le prix par prise est estimé à 1 200€, la participation de la commune étant d'un tiers, soit 370€. Le nombre de prises à Montjavoult est de 238, ce qui représenterait un coût d'environ 100 000€. Le gouvernement a annoncé la possibilité de prêts à bas taux, sur des durées allant jusqu'à 22 ans, ce qui représenterait une dépense annuelle de 6 000€ environ pour notre commune.

Les communes les plus mal desservies, seraient les premières à bénéficier du Très Haut Débit, mais Montjavoult n'étant pas en tête de cette liste, nous ne serions équipés qu'en 2017. Cependant un regroupement de communes représentant au moins 3 000 prises pourrait être considéré comme prioritaire. M. le Maire propose de prendre contact avec ces communes engagées dans cette démarche. Le premier pas est donc de voter la délibération inscrivant la commune dans le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit. A la lecture des statuts, M. Maurel signale que le Syndicat est habilité à solliciter les communes pour une « participation exceptionnelle ».

La délibération est mise au vote. 8 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention : cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

5) Convention de participation aux accueils de loisirs.

Le Centre Social Rural du Vexin-Thelle de Chaumont, reçoit des enfants des communes avoisinantes, à son annexe de Montagny, service pour lequel une somme de 3900 € est demandée à la commune. Une liste nominative des habitants de Montjavoult ayant envoyé leurs enfants à ce centre, a été reçue en mairie ; mais M. le Maire déclare ne pas disposer d'informations assez claires sur la justification de ce montant malgré ses demandes, et en reporte le vote au prochain conseil.

6) Etat d'avancement du PLU et avenant (délibération)

M. Dissard fait le point sur l'élaboration du PLU depuis le débat sur le PADD et sa publication. Le bureau d'étude Aménager le Territoire nous a adressé le projet de panneaux et de documents pour l'information du public, qui donnent toute satisfaction, à l'exception du document graphique, le plan sur lequel sont reportés dans les grandes lignes, les principaux points du projet. Nous en avons corrigé et réduit le tracé des « voies douces à créer », afin de ne pas aménager inutilement des chemins essentiellement utilisés par les engins agricoles. Les quelques voies maintenues raccordent les zones bâties aux chemins de promenade et de randonnée. D'autre part, des zones de protection contre les coulées de boue y avaient été situées à des endroits où les riverains nous avaient signalé l'impossibilité manifeste de tout phénomène de ce genre.

Ces emplacements étant conformes aux indications de la DDT sur la prévention des risques majeurs, le bureau d'étude se refusait à prendre la responsabilité de les modifier. Contact a été pris

avec le service compétent de la DDT ; il en résulte que ces diagrammes sont produits par ordinateur, sans vérification sur le terrain ; et dès lors si le PLU apporte les justifications nécessaires, il est possible de ne pas en tenir compte.

Une réunion de la commission urbanisme est nécessaire pour adapter le règlement au projet d'ensemble, notamment différencier ce qui concerne le bâti selon les zones, et éventuellement donner leur place aux projets d'« architecture innovante », afin de rendre possibles des constructions à basse consommation.

Comme d'autres réunions seront nécessaires avec le bureau d'étude, celui-ci a proposé un avenant au contrat, en règlement des réunions supplémentaires qui ont déjà été nécessaires en raison des aléas de notre vie municipale, et en prévision de celles qui permettront de voir le bout du projet. Cet avenant est mis au vote : 8 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention : cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

7) Inscription des chemins au PDIPR (Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

M. Dissard présente le diagramme décrivant le processus administratif précédant l'inscription d'un itinéraire à ce plan, et en explique les avantages : publicité assurée par les services départementaux (Oise Tourisme, Pôle Tourisme Vert/Tourisme Durable), fourniture de cartes et de descriptifs, balisage par la CCVT, et surtout protection et pérennisation des chemins parcourus.

Le projet auquel le conseil a donné son accord l'an dernier (« Chemin des deux buttes ») sera examiné par le Conseil général de l'Oise en mars 2013 et balisé cette année (balisage au sol et sur la végétation, sur le modèle des GR mais de couleur jaune).

Un autre itinéraire, de Parnes à Montjavoult, est en attente de validation, ainsi qu'un projet de parcours botanique de l'Epte à la Molière. Il convient de ne pas rendre confus les balisages en multipliant les itinéraires, aussi le projet élaboré après la réunion publique du 12 octobre 2012 a rencontré l'approbation du service compétent de la CCVT. Si nous complétons le dossier dans les temps, l'itinéraire pourrait être inscrit cet automne.

Cependant, un problème est apparu en rapportant le tracé de l'itinéraire au cadastre et aux cartes IGN. Le chemin encore inscrit sur ces documents rejoint le lieu-dit « la Grange aux Nonnains » à partir de la croix située au carrefour du Chemin aux Anes et de la route de Valécourt. Or le début de ce chemin a été labouré et a aujourd'hui disparu, et doit être rejoint un peu plus haut sur la route, au lieu-dit « le Champ Ferret » sur les cartes IGN. Ces chemins auraient paraît-il fait l'objet d'un échange entériné par le conseil municipal il y a quelques années. Cette procédure n'ayant rien de légal, il en résulte que la commune n'est pas propriétaire du chemin à son emplacement actuel et ne peut donc pas en demander l'inscription au PDIPR. Et l'agriculteur qui aurait sollicité ledit échange, dont il n'y a d'ailleurs aucune trace, se trouve en infraction. M. Dissard demande l'avis du conseil : doit-il poursuivre et présenter l'itinéraire tel qu'il est, en comptant sur la bonne volonté de chacun, ou bien attendre que soit régularisé le déplacement du chemin ? Le conseil l'engage à poursuivre et à présenter le dossier tel quel pour que la CCVT en vérifie la conformité, puis à le soumettre au vote du prochain conseil.

8) Presbytère : avancement du projet.

M. le Maire rappelle que la demande de permis de construire a été effectuée le 15 décembre dernier. En raison de la proximité de l'église, monument officiellement classé, l'Architecte des Bâtiments de France a signalé que le délai nécessaire à l'examen de la demande serait de six mois et non de trois. Il fixait alors à l'architecte un rendez-vous le 20 mars, ramené ensuite au 20 février. Il pourrait donner un accord de principe sur la présentation du dossier le 26, et les appels d'offres pourraient débiter en mars. La Commission Finances et Budget devra alors se réunir pour finaliser le projet de financement et solliciter les banques pour un emprunt.

9) Questions diverses.

- *5 projets de construction et de réhabilitation sont en cours à Beaugrenier.* M. le Maire en détaille l'avancement et les contraintes. Contact a été pris avec Synelec, le SE60 et ERDF qui fera une offre pour le renforcement de l'alimentation électrique dans ce hameau. Cela devra être pris en compte dans le budget 2013.
- *Mise aux normes EDF de la maison de l'employé communal* avant la pose d'un nouveau compteur. Le compteur ne peut être installé tant que l'installation électrique, très ancienne dans ce bâtiment, n'est pas mise aux normes. Cela entraînera des travaux que l'on peut évaluer de dix à douze mille euros. Cela devra être pris en compte dans le budget, et des appels d'offre lancés.
- *Electricité dans « l'Ancienne poste »* : la municipalité s'était engagée à louer en plus, le local où était stocké du matériel communal, pour fournir une pièce supplémentaire à la locataire. Celle-ci demande qu'y soit complétée l'installation électrique, ce qui paraît légitime. En contrepartie, M. le Maire envisage de prendre l'avis d'un expert immobilier pour réviser raisonnablement le prix de ce loyer.
- *M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant* de la Grand'rue qui demande que soient posés des caniveaux (CC2) à l'aplomb de sa propriété. M. le Maire envisage de lui répondre que cela attendra l'achèvement des travaux de la maison et du hangar attenant, qui devraient être finis depuis de nombreuses années.
- *M. le Maire annonce que la pelle* qui équipe le tracteur et qui permettra justement d'effectuer ce genre de travaux, nous a été livrée, et a été testée par l'employé municipal.
- *En ce qui concerne la « cabanisation »* à Valécourt, la plainte qui avait été déposée l'an dernier à l'initiative de M. Corade, alors premier adjoint, a abouti. Mme Bessaa s'est rendue au Tribunal de Beauvais pour assister à l'audience du 13 février. Les propriétaires des terrains concernés ont été condamnés à 700 € d'amende chacun, le procureur ayant requis 1000€.
M. le Maire se félicite de ce que cette procédure, dont il avait été dit et redit qu'elle était inutile et vouée à l'échec, se soit conclue par une décision favorable pour la commune.
- *Les travaux pour le Syndicat des Eaux* se poursuivent. La subvention pour la jonction avec Parnes a enfin été accordée par le Conseil général ; elle devra être utilisée dans un délai de deux ans, susceptible d'être prorogé, ce qui laisse le temps d'examiner avec prudence l'intégration de Parnes dans le Syndicat, condition exigée par les services préfectoraux, pour la poursuite de ce projet.
Les recommandations pour la protection du captage exigeront en fin de compte, moins de travaux que prévu.
Une réunion du Syndicat aura lieu le 12 mars pour le vote du budget 2014.
- *Les élections législatives* de notre circonscription ayant été annulées, de nouvelles élections auront lieu les dimanches 17 et 24 mars 2013.
- *M. le Maire rend compte d'une réunion organisée par la Direction des Impôts de Méru* au sujet des révisions nécessaires de l'assiette des impôts locaux et taxes d'habitation, et de la recherche des fraudes éventuelles.
- *M. le Maire énumère les projets les plus importants pour l'année 2013* : rénovation du presbytère, évacuation des eaux rue Soins, EDF dans maison communale, éclairage public ... il en sera question en détail lors du conseil du 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h 40.